

Fongicide Kenja™ 400SC

PARTIE 1 IDENTIFICATION

Nom du produit :	Fongicide Kenja™ 400SC
Synonymes :	IKF-5411 400SC; Isofetamid Turf Fongicide
Nom chimique :	Isofétamide; <i>N</i> -[1,1-diméthyle-2-(4-isopropoxy- <i>o</i> -tolyl)-2-oxoéthyle]-3-thiophène de méthyle-2-carboxamide (IUPAC)
Famille chimique :	Amide de thiophène
Usage recommandé :	Industrie agricole : Fongicide
Numéro d'inscription ARLA :	31758
No FSMD :	-
Identification de l'entreprise :	ISK Biosciences Corporation 7470 Auburn Road, Suite A Concord, OH 44077-9703 440-357-4640
Numéro de téléphone d'urgence 24 h/24 :	Pour une urgence concernant le transport, ou en cas de déversements, fuite, incendie ou accident, appeler : CHEMTREC 1-800-424-9300 En cas d'urgence médicale, appeler le 1-888-484-7546

PARTIE 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement des risques : Toxicité aiguë pour les organismes aquatiques (catégorie 3)
Toxicité chronique pour les organismes aquatiques (catégorie 2)

Mot indicateur : **AVERTISSEMENT**

Symboles de danger :



Mention de danger :
Toxique pour les organismes aquatiques avec des effets persistants.

Mises en garde :
Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit renversé. Éliminer le contenu et le récipient conformément à l'étiquette du produit.

PARTIE 3 COMPOSITION/RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

Nom chimique :	Numéro CAS :	% au poids :	VLE/PEL :
Isofétamide	875915-78-9	36,0	Non établi
Propane - 1,2 - diol	57-55-6	5 - 10	Non établi
*Matériel figurant à la liste de divulgation des ingrédients conformément à la Loi sur les produits dangereux.			

PARTIE 4 PREMIERS SOINS	
Ingestion :	Appeler un centre antipoisons ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire une gorgée d'eau à la personne qui a ingéré le produit si elle arrive à avaler. Ne pas faire vomir sans l'avis préalable d'un centre antipoisons ou d'un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente.
Contact avec la peau :	Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement et abondamment la peau à l'eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoisons ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
Contact avec les yeux :	Tenir la paupière ouverte et rincer doucement et lentement à l'eau pendant 15 à 20 minutes. Retirer les lentilles de contact, le cas échéant, après les 5 premières minutes, puis continuer à rincer l'œil. Appeler un centre antipoisons ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
Inhalation :	Transporter la personne à l'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis donner la respiration artificielle, de préférence le bouche à bouche, si possible. Appeler un centre antipoisons ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
Avoir le contenant ou l'étiquette du produit en main au moment d'appeler le centre antipoisons ou un médecin, ou au moment de se faire soigner.	
PARTIE 5 MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES	
Moyens d'extinction :	PETIT FEU : Utiliser un vaporisateur d'eau, de la poudre extinctrice, de la mousse extinctrice ou du dioxyde de carbone. GRAND FEU : Utiliser un vaporisateur d'eau, du brouillard d'eau, ou de la mousse extinctrice. NE PAS utiliser de lance à eau.
Risque particulier d'incendie et d'explosion :	Risque de se décomposer sous l'effet du feu et de libérer des gaz et vapeurs tels que le sulfure d'hydrogène, des vapeurs nitreuses, du monoxyde de carbone et du dioxyde de carbone qui peuvent être toxiques et irritants pour les voies respiratoires.
Instructions de lutte contre les incendies :	Porter un habit pare-feu complet et un appareil de protection respiratoire autonome.
PARTIE 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE	
Mesures de précaution :	Utiliser un équipement de protection et les mesures d'ingénierie identifiés dans la partie 8 de ce document.
Confinement et nettoyage :	Confiner le déversement. Enlever le plus possible et le placer dans un récipient fermé et étiqueté en attendant son élimination appropriée. Nettoyer la zone de déversement à l'eau. Ne pas laisser les eaux de nettoyage passer dans les canalisations ou les eaux de surfaces.
PARTIE 7 MANIPULATION ET CONSERVATION	
Précautions :	Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Laver soigneusement au savon et à l'eau après la manipulation et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de consommer du tabac ou d'aller aux toilettes.
Entreposage :	Conserver dans le récipient d'origine, dans un lieu sûr, sec et frais à l'écart d'autres pesticides, fertilisants, et aliments.
PARTIE 8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE	
Les recommandations de cette partie pour le contrôle de l'exposition et la protection personnelle sont prévues pour un contexte industriel (comme les usines de formulation et de conditionnement). Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter les mises en garde/avertissements sur l'étiquette du produit. Toujours suivre les instructions de l'étiquette lorsque vous manipulez ou utilisez ce produit.	
Limites d'exposition :	Non établies
Mesures d'ingénierie :	Utiliser les enceintes d'isolement, la ventilation locale, ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs

limites d'exposition recommandées. S'assurer que des douches oculaires et des douches de sécurité se trouvent à proximité de la zone de travail.

PARTIE 8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE (suite)

Protection personnelle :	
Ingestion :	Laver soigneusement au savon et à l'eau après la manipulation et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de consommer du tabac ou d'aller aux toilettes.
Contact avec les yeux :	Lorsqu'il existe un risque de contact avec les yeux, porter des lunettes de protection
Contact avec la peau :	Lorsqu'il existe un risque de contact, porter des gants étanches, des chemises à manches longues et pantalons longs, des chaussettes et des chaussures résistantes aux produits chimiques.
Inhalation :	Un respirateur n'est normalement pas nécessaire pour la manipulation des récipients scellés. Utiliser des mesures d'ingénierie efficaces pour vous conformer aux limites d'exposition professionnelle. En cas d'urgence de déversement, utiliser un respirateur approuvé par NIOSH avec un filtre spécial.

PARTIE 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence physique :	Liquide blanc neutre
Odeur :	Aucune
pH :	7,3 (1 % de suspension dans l'eau)
Point d'ébullition :	99 °C (210 °F)
Point de fusion :	Non disponible
Point de congélation :	Ne s'applique pas
Point éclair :	Non inflammable
Taux d'évaporation :	Non disponible
Inflammabilité :	Non inflammable
Limites d'inflammabilité :	Ne s'applique pas
Pression de vapeur :	Non disponible
Densité de vapeur :	Non disponible
Densité :	1,10 g/mL @ 20 °C
Solubilité :	Peut être mis en suspension dans l'eau
N-octanol/eau :	350 (Log P _{ow} = 2,5) (Isofétamide)
Température d'auto-inflammation :	> 400 °C (752 °F)
Température de décomposition :	Non disponible
Volatilité :	Non disponible

PARTIE 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité :	Aucune preuve de réactivité.
Stabilité :	Ce produit est stable à température normale pendant plus de 12 mois.
Risque de réactions dangereuses :	Aucun connu.
Conditions à éviter :	Températures extrêmes.
Matériaux incompatibles :	Agents oxydants forts, acides ou bases forts.
Produits de décomposition dangereux :	Sulfure d'hydrogène, vapeurs nitreuses, monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

PARTIE 11 RENSEIGNEMENTS SUR LA TOXICITÉ	
Toxicité aiguë :	Toxicité orale aiguë (DL 50) : > 2000 mg/kg [Rat]. Toxicité cutanée aiguë (DL 50) : > 2000 mg/kg [Lapin]. Toxicité par inhalation aiguë (CL 50) : > 5,13 mg/L [concentration atmosphérique réelle]; > 120 mg/L (nominal) 4 heures [Rat].
Irritation cutanée :	Non irritant. Indice d'irritation primaire cutanée = 0,0 [Lapin]
Irritation des yeux :	Non irritant. Résultat moyen au test de Draize = 0,0 [Lapin]
Sensibilisation :	Pas un allergène de contact.
Mutagénicité :	Aucune preuve de mutagénicité.
Cancérogénicité :	Aucun effet secondaire n'a été observé chez les souris mâles qui ingéraient jusqu'à 4000 ppm (503 mg/kg p.c. par jour) d'isofétamide ou chez les souris femelles qui ingéraient jusqu'à 3000 ppm (431 mg/kg p.c. par jour). L'exposition alimentaire des rats jusqu'à 5000 ppm n'a montré aucun effet cancérogène.
Toxicité pour la reproduction :	Les études sur les animaux n'ont montré aucune preuve de toxicité pour la reproduction à des doses jusqu'à 10 000 ppm d'isofétamide.
Effets sur les organes cibles :	Des études alimentaires de 90 jours avec l'ingrédient actif ont révélé une augmentation du poids du foie et des effets sur la thyroïde chez les rats exposés à des doses extrêmes de 10 000 ppm. À 1000 ppm, l'augmentation du poids du foie était observée, mais la fréquence des effets sur la thyroïde avait baissé de manière importante. Des études alimentaires d'un an et de deux ans ont montré des effets sur le foie et la thyroïde à des doses de 5000 ppm.
Aspiration :	Pas de données disponibles.
PARTIE 12 RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES	
Résumé des effets :	Toxique pour les organismes aquatiques avec des effets persistants. Ne pas déverser d'effluent contenant ce produit dans des lacs, ruisseaux, étangs, estuaires, océans, ou tout autre point d'eau à moins que cela soit en conformité avec des permis régionaux ou locaux.
Données d'écotoxicité :	Poisson (carpe) 96 heures CL50 = 100 mg/L (35 mg a.i./L) Invertébré (<i>Daphnia magna</i>) 48 heures CE50 = 25 mg/L (8,5 mg a.i./L) Algues (<i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>) 96 heures CEr ₅₀ = 940 mg/L Colin de Virginie aiguë DL50 < 2000 mg a.i./kg poids corporel (pratiquement non toxique) Alimentaire subaigu oiseau DL50 > 5000 ppm a.i. dans un régime à la fois pour les colins et les canards
Persistance/dégradabilité :	L'isofétamide a une persistance faible à moyenne dans le sol aérobique (DT50 22-55 jours) avec une dégradation bien plus lente dans des conditions anaérobiques (TD50 572 jours). On n'observe pas de dégradation hydrolytique au pH de 4-9 mais se dégrade rapidement dans des conditions photolytiques (TD50 1,4 - 1,8 jour).
Potentiel bioaccumulatif :	Ne devrait pas être bioaccumulable en raison de son coefficient d'absorption organique (Koc 489) et du rapport de distribution n-octanol/eau (Log Pow 2,5).
Mobilité dans le sol :	L'isofétamide montre une mobilité dans le sol faible à moyenne (Kfoc = 274 - 597 mL/g; Kfoc moyenne arithmétique = 489 mL/g).
PARTIE 13 CONSIDÉRATIONS D'ÉLIMINATION	
Élimination des déchets :	Pour des renseignements sur l'élimination de produit inutilisé, non désiré, veuillez communiquer avec le fabricant ou l'organisme de réglementation

provincial. Communiquer avec le fabricant et l'organisme de réglementation provincial en cas de déversement, et pour le nettoyage de déversements.

PARTIE 13 CONSIDÉRATIONS D'ÉLIMINATION (suite)		
Élimination des contenants :	Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. Suivre les instructions principales pour tout nettoyage supplémentaire requis du contenant avant son élimination. Rendre le contenant vide inutilisable à l'avenir. Éliminer le contenant conformément aux exigences provinciales.	
PARTIE 14 RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT		
Classification US DOT :	CATÉGORIE 9 Non soumis à des réglementations lorsqu'il est envoyé dans une expédition non-vrac par voie routière ou ferroviaire.	
	Non-vrac (transport terrestre)	Vrac (transport terrestre)
Désignation officielle de transport :	Non soumis à des réglementations	Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, N.O.S (Isofétamide)
Classe de risques :	Non soumis à des réglementations	CATÉGORIE 9
Numéro d'identification :	Non soumis à des réglementations	UN 3082
Groupe d'emballage :	Non soumis à des réglementations	GE III
Quantité de substance dangereuse à déclarer :	Ne s'applique pas	
Dispositions spéciales pour le transport :	Une pancarte de catégorie 9 n'est pas requise pour les envois non-vrac transportés par voie routière ou ferroviaire aux É.-U. [49CFR 172.504(f)(9)].	
	IATA (transport aérien)	IMDG (transport maritime)
Désignation officielle de transport :	Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, N.O.S (Isofétamide)	SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.O.S (ISOFÉTAMIDE)
Classe de risques :	CATÉGORIE 9	CATÉGORIE 9
Numéro d'identification :	UN 3082	UN 3082
Groupe d'emballage :	GE III	GE III
PARTIE 15 INFORMATION RÉGLEMENTAIRE		
Réglementations fédérales et étatiques des É.-U. : Inventaire des ingrédients SARA 313 : Non indiqué Classe de risques SARA 312 : Non indiqué Indiqué comme cancérigène par : CIRC : Non indiqué NTP : Non indiqué OSHA : Non indiqué CA Prop 65 : Non indiqué TSCZ : Exempté de TSCA, soumis aux réglementations de la FIFRA		
Canada (ARLA) : Enregistré sous le No EPA 31759. Ce produit chimique est un pesticide enregistré par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire et est sujet à certaines exigences d'étiquetage selon la loi fédérale. Les exigences d'ARLA peuvent différer des critères de classification SGH exigés pour les feuilles de sécurité de la partie 2. Ci-dessous se trouvent les renseignements sur les dangers exigés par ARLA sur l'étiquette du pesticide : Dangereux si ingéré ou absorbé par la peau. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.		

Laver soigneusement au savon et à l'eau après la manipulation et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de consommer du tabac ou d'aller aux toilettes. Retirer et laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. Ce produit est toxique pour les organismes aquatiques, les huîtres, les oiseaux et les petits mammifères sauvages. Appliquer uniquement lorsque le risque de dérive vers des zones habitées ou des zones d'activité humaine (maisons, chalets, écoles et zones récréatives) est minime. Ne pas utiliser en zone résidentielle.

PARTIE 15 INFORMATION RÉGLEMENTAIRE (suite)

**UE (Directives 67/548/CEE.
1999/45/CE et 2006/8/CE) :**

R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut causer des effets secondaires persistants dans l'environnement aquatique.

PARTIE 16 AUTRES RENSEIGNEMENTS

Classement des dangers selon la NFPA

Santé : 1
Inflammabilité : 0
Instabilité : 0

0 Minime
1 Léger
2 Modéré
3 Sérieux
4 Extrême

Avis au lecteur

Tous les renseignements contenus dans cette Fiche de sécurité de matière dangereuse sont fournis gratuitement et soumis à votre appréciation. Selon nous, les renseignements sont fiables à la date de la fiche de sécurité, cependant, il va de votre responsabilité de déterminer la convenance des renseignements pour votre utilisation. Il est conseillé de ne pas considérer les renseignements comme absolument complets car des informations supplémentaires peuvent être nécessaires ou souhaitables pour des conditions ou circonstances particulières, exceptionnelles ou variables, ou en raison des lois ou règlements gouvernementaux applicables. Par conséquent, vous devez utiliser ces renseignements uniquement en tant que supplément des autres renseignements que vous avez rassemblés, et vous devez tirer des conclusions indépendantes de la convenance et la complétude des renseignements de toutes sources pour garantir à la fois un usage approprié du matériel décrit aux présentes et la santé et la sécurité des employés. Par conséquent, ISK Biosciences Corporation exclut toute garantie, expresse ou implicite, concernant les résultats découlant de votre usage des renseignements, et ISK Biosciences Corporation n'assume aucune responsabilité découlant de votre usage de ces renseignements.

Kenja est une marque de commerce de Ishihara Sangyo, Kaisha, Ltd.

Préparé par : ISK Biosciences Corporation
Contact : 440-357-4640